



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

APR 11 1983

S/15694  
8 avril 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1983, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LA REPRESENTANTE PERMANENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans la lettre qu'il a adressée, le 4 avril 1983, à la Présidente du Conseil de sécurité (S/15681), le Gouvernement nicaraguayen a proposé qu'un dialogue s'instaure, sous l'égide du Secrétaire général, entre le Nicaragua et le Honduras, d'une part et le Nicaragua et les Etats-Unis, d'autre part, avec le concours d'autres parties intéressées.

Les Etats-Unis tiennent à souligner que l'Organisation des Etats américains est actuellement saisie du problème qui se pose en Amérique centrale. Ils sont convaincus qu'il est préférable de résoudre, conformément à l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, les problèmes d'ordre régional à l'échelon de la région, et ils appuient les efforts régionaux actuellement déployés dans ce sens, notamment par l'Organisation des Etats américains. Les problèmes en cause sont complexes, interdépendants et multilatéraux. Ils ne se prêtent pas à des solutions simples sur la base d'entretiens bilatéraux. Les Etats-Unis estiment donc, depuis longtemps, qu'il faudrait régler les différends qui surgissent en Amérique centrale dans un contexte régional. Le débat stérile, qui s'est tenu récemment au Conseil de sécurité, ne fait que confirmer leur point de vue.

En conséquence, le Gouvernement des Etats-Unis prie instamment les membres du Conseil de sécurité de soutenir les efforts en cours tendant à aboutir à une solution régionale de la question pour atténuer les tensions et maintenir la paix et la sécurité dans tous les Etats d'Amérique centrale, au lieu d'y faire obstacle.

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jeane J. KIRKPATRICK

-----